

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

## AMENDEMENT

N° 652

présenté par

Mme Blin

-----

### ARTICLE 3

Après le mot :

« associations »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 50 :

« de personnes issues d'assistance médicale à la procréation avec tiers donneur et d'association de donneurs ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser quelles associations sont concernées.